

## LA CULTURE COMME ESPACE D'ACTION POLITIQUE

Umberto Margiotta

Peut-on penser la culture hors de ses enjeux politiques, et la politique hors de ses déterminants culturels? Peut-on abstraire la culture des rapports de pouvoir? Est-il même besoin aujourd'hui de solliciter les analyses de Gramsci quant au rôle de la culture dans la détermination du rapport d'hégémonie politique, ou celles des philosophes de l'école de Francfort quant au poids politique des industries culturelles? L'opinion profane elle-même paraît désormais convaincue que les médias de masse et les industries de l'imaginaire (Flichy, 1980) constituent, conjointement, le plus puissant vecteur des représentations culturelles et des représentations politiques. Les acteurs politiques, de leur côté, manifestent régulièrement un tropisme d'assimilation entre les choix politiques qu'ils opèrent et la réception culturelle de ces choix par les citoyens-consommateurs auxquels ils s'adressent, comme s'ils souscrivaient sans le savoir à la théorisation althusserienne des «appareils idéologiques d'État». Cette éventuelle confusion entre culture et communication est elle-même au cœur des enjeux politiques contemporains: les industries culturelles tendent à réduire la culture à une simple «industrie des loisirs» dont les articles sont «consommés par la société comme tous les autres objets de consommation» (Arendt, 1972, p. 263). S'interroger sur les enjeux politiques contemporains de la culture, ou sur la culture comme enjeu politique, implique donc d'abord d'identifier la culture ici en cause selon un questionnement empirique, émancipé de toute prétention théoriciiste. La distinction, désormais classique, oppose d'une part une conception «savante» de la culture, celle de la culture légitime, correspondant à

une conception esthétique de celle-ci, et, d'autre part, une conception anthropologique, relative à l'ensemble des pratiques sociales, des manières de vivre d'une société déterminée (Bourdieu, 1979; Grignon et Passeron, 1989).

*La culture comme enjeu politique.* La première conception, la plus exigeante, relative à la fréquentation des actions ou des productions de culture, correspond à des enjeux politiques spécifiques et, d'abord, à celui, essentiel, de l'accès aux œuvres du plus grand nombre des citoyens. Problématique classique de la «démocratisation de la culture». La deuxième conception ne paraît guère poser de problème spécifique en termes d'articulation entre culture et politique: l'ensemble des «coutumes et coutumes» d'une société, façonnés par l'histoire, le territoire, la langue, la religion... participe, génériquement, de la culture de la société, qui peut, indifféremment, manifester ou non des signes démocratiques. La culture n'y paraît guère dissociable de l'identité «politique» des groupes concernés. La question politique est alors celle de la «diversité culturelle», c'est-à-dire de la cohabitation des cultures, hors de toute hégémonie de l'une d'entre elles. La controverse surgit cependant quant à la délimitation de la «zone grise», sinon de la frontière, entre culture légitime et culture anthropologique, et d'aucuns pourraient soutenir que la question des langues se situe précisément dans cette zone.

*Les «vicissitudes» des politiques culturelles.* La politique du «tout culturel» imputée au ministère Lang (Fumaroli, 1991; Schneider, 1993) était menée au nom de la démocratisation, mais elle tendait à consacrer comme culture l'expression spontanée de simples pratiques sociales ou conviviales. Ne pouvant faire que ce qui était culturel devînt populaire, on décréta en quelque sorte que ce qui était populaire serait culturel... De telles pratiques n'exigeant pour y accéder ni médiation (Caune, 1992, 1999) ni formation spécifique, c'est le fondement même de la politique de la culture qui s'est trouvé questionné. Ce fondement réside dans le constat selon lequel la rencontre des œuvres ne peut pas toujours se réaliser de manière immédiate, comme une rencontre charismatique ou singulière. Les obstacles qui freinent l'accès aux actions ou aux

services culturels peuvent être de diverses natures: obstacle territorial, requérant des politiques d'aménagement du territoire pour l'implantation des équipements culturels, obstacle financier nécessitant des politiques tarifaires non prohibitives, mais surtout obstacle symbolique lié à ce que Bourdieu qualifie de «capital culturel» et à la transmission de celui-ci à un petit nombre d'héritiers ayant le privilège distinctif de l'accès aux formes légitimes de la culture (Bourdieu, 1979; Bourdieu et Passeron, 1964). Telle est bien la première interpellation du rapport culture/politique, fondant les politiques publiques sur un objectif de démocratisation.

La propension au «tout culturel» sous le ministère Lang renvoie au débat sur le «multiculturalisme» et le pluralisme culturel qui fut mené aux États-Unis au cours de la décennie précédente et dont les promoteurs (Gans, 1974) réclamaient une politique «qui créerait pour chaque public la culture spécifique qui correspond ainsi à ses propres critères esthétiques». Toute politique éducative et culturelle de masse visant à permettre l'accès à la «haute culture» était alors explicitement récusée: l'argument du droit des minorités à posséder «leur culture propre» a conduit à l'abandon de tout volontarisme éducatif dans le domaine culturel et à théoriser l'idée selon laquelle la culture savante était par nature élitare. Une telle problématique ne devrait évidemment pas être transposable à la «diversité culturelle» conçue à l'échelle mondiale. Des travaux récents (Lahire, 2004) ont, certes, introduit nuances et «dissonances» dans la doxa bourdieusienne relative au capital culturel et aux déterminismes de la cohérence culturelle. Mais les singularités individuelles des goûts culturels, transcendant les classes sociales, aussi incontestables soient-elles, trouvent leurs limites dans les indicateurs relatifs aux pratiques culturelles (Donnat, 1997; Donnat et Tolila, 2003), attestant de la pérennité du caractère distinctif de ces pratiques. Quels que soient les critères – chiffres de fréquentation des équipements culturels, probabilité d'accès selon les catégories sociales... –, force est de constater qu'il «n'y a guère eu de démocratisation de la culture. Ni au sens de la politique de Malraux... Ni au sens de Lang...» (Passeron, 2003). Tout a déjà été dit sur la «crise de la culture» (Arendt, 1972), résultant de la toute-puissance des industries culturelles et des médias de masse, transformant le rapport à la culture en simple industrie des loisirs, concomitante

à un processus de dégénérescence de l'espace public (Habermas, 1993). Plus nombreuses encore sont les études ayant parallèlement analysé la crise du politique, elle-même notamment «saisie par le divertissement» (Réseaux, 2003), et dont plusieurs stigmates ont donné lieu à des spectaculaires charges pamphlétaires. D'une part, la méconnaissance et le désintérêt profond d'une majorité de responsables politiques à l'égard des questions de la culture. D'autre part, la récupération des enjeux culturels par une pseudo-élite de décideurs publics, provoquant un effet de capture, nombre de projets étant davantage conçus pour plaire à ces décideurs que pour plaire au public lui-même (Schneider, 1993, p. 70). Mais ces «vicissitudes» des politiques culturelles sont désormais confrontées à une remise en cause beaucoup plus générale dans le cadre des processus de la mondialisation.

*Mondialisation et marchandisation.* Les négociations internationales contemporaines ont pour objet de libéraliser l'ensemble des biens et des activités humaines, dans le cadre d'un marché mondial dont ne seraient épargnées que les seules activités fournies «dans l'exercice du pouvoir gouvernemental», cette dernière notion étant elle-même très restrictivement conçue. Ce qui signifie que l'ensemble des activités culturelles relève bien du champ de la marchandisation transnationale et que les politiques des Etats-nations y sont menacées dès lors que leurs modalités d'intervention constituent autant d'entraves potentielles à la libre concurrence. C'est au regard de ces menaces qu'a été conçu l'argument en défense de «l'exception culturelle» (Regourd, 2004, p. 32 et s.) dans les négociations du GATT (General Agreement on Tariffs and Trade) puis de l'OMC (Organisation mondiale du commerce), qui a seulement permis de repousser, selon une logique du «sursis», la libéralisation effective des secteurs culturels. Mais cet enjeu politique d'une culture non réductible au seul marché relève aussi de la construction européenne. La présentation traditionnelle de celle-ci par le discours politique – et médiatique – est, le plus souvent, purement allégorique, dès lors qu'elle occulte la nature normative de l'Union européenne dont les textes – traités, directives, projet de Constitution – manifestent pourtant qu'elle constitue elle-même un périmètre de libéralisation fonctionnant sur la base de principes comparables à ceux de l'OMC:

libre circulation des marchandises, des services, des capitaux et des personnes, droit de la concurrence généralisé, prohibition des aides publiques de nature à fausser la concurrence, réduction des services publics à la portion congrue... Le projet de Constitution précise expressément que «l'Union entend contribuer au développement harmonieux du commerce mondial... et aux investissements étrangers directs» (art. 3, § 216), les aides pour «promouvoir la culture et la conservation du patrimoine» ne pouvant «être considérées comme compatibles» avec le marché unique européen «où la concurrence est libre et non faussée», qu'à condition qu'elles «n'altèrent pas les conditions des échanges et de la concurrence dans l'Union dans une mesure contraire à l'intérêt commun» (art. 3, § 56). La question se pose alors évidemment de la consistance de la «diversité culturelle» prônée par l'Union européenne dans les négociations internationales pour défendre les politiques de la culture. Le nouveau conformisme rhétorique (la diversité étant substituée à l'exception) correspond au projet d'un traité international spécifique au sein de l'Unesco. Mais la notion de diversité n'est pas exempte des ambiguïtés du multiculturalisme précédemment évoquées. «Critiquer les mièvreries sur la diversité culturelle» (Wolton, 2003, p. 74) constitue ainsi un impératif politique afin non seulement de contenir les risques de dilution de la notion de culture, mais aussi de faire front face aux revendications du relativisme culturel et aux menaces sociétales qui lui sont inhérentes.

*Régénérer la démocratie.* Au-delà de l'analyse de l'architecture institutionnelle et des attitudes des citoyens européens vis-à-vis des institutions communautaires, l'étude de l'avenir de la démocratie en Europe implique donc de repenser les catégories analytiques traditionnelles et les concepts utilisés pour interpréter la réalité, plan politique, social et culturel. Cela signifie aborder les notions de souveraineté et de citoyenneté, de société et d'intégration sociale, d'identité et d'appartenance, tandis que la simple transposition de celles-ci au niveau européen empêche le sens et la direction d'une transformation qualitative, avant même quantitatif. Ceci dans la connaissance que l'idéal démocratique ne cristallise pas dans une forme définitive et immuable, mais est un processus par définition jamais conclu. La démocratie en Europe connaît aujourd'hui une étape, une échelle et

un contenu de transformation sans précédent, qui génère inévitablement des peurs, mais représente en même temps un défi majeur.

Les institutions démocratiques sont l'infrastructure de la démocratie, mais nous sommes convaincus que la politique de la culture elle est ce qui les remplit de sens et de contenu. Un scénario de «vidage» des processus démocratiques, dans le cadre d'arrangements institutionnels formellement démocratiquement formels, est encore plus préoccupant qu'une situation où la culture politique démocratique des citoyens ne trouve aucune correspondance dans des institutions perçues comme peu démocratiques. En Europe, comme en général dans les démocraties consolidées, il y a maintenant la coïncidence de ces deux processus de mise en place de scénarios inquiétants. Mais la crise d'un modèle de démocratie appliquée, ou de démocraties nationales libérales, contient aussi en soi les conditions préalables à la construction d'une nouvelle forme démocratique, renouvelée dans ses formes et ses contenus.

L'avenir de la démocratie en Europe est certainement conditionné par les formes et la direction du changement social, aussi que par les contraintes imposées par le processus de mondialisation. Mais elle découle également de la capacité des Européens à réaffirmer «l'historicité» (Touraine 1977) des valeurs démocratiques; de la capacité à contrecarrer les processus actuels de de-politisation, à retrouver son pouvoir de configuration sur la société, dans la conscience que ce n'est pas un objet fixe et immuable, mais un produit humain. Le processus de brassage de la société européenne ne peut être dissociée du processus de démocratisation, qui dépend non seulement de l'architecture institutionnelle, mais aussi par le développement de la socialisation et des sphères de la communication. Il est dans ce sens que l'avenir de la démocratie en Europe dépend de la capacité et de la volonté des Européens à auto-déterminer leur propre société et un nouveau modèle démocratique. Parce qu'un processus de construction de la démocratie à partir du bas, sous la forme d'une mobilisation directe, n'exige pas l'existence d'une identité commune, mais la construction d'infrastructures communicatives permettant aux citoyens européens de faire face à des processus de discours ouverts et pluriels.

Au niveau européen, un espace de communication véritablement transnational n'a pas encore été développé. Les débats sur

les questions européennes restent confinés à des sphères publiques segmentées et ne trouvent pas de résonance publique dans une sphère publique plus large. La transnationalisation des élites et des processus de décision ne s'accompagne pas d'une transnationalisation parallèle de la sphère publique générale, conduisant à une élimination progressive entre les niveaux de décision et le débat public qui alimente la perception d'une souveraineté populaire diminuée. Seul le double développement des formes de communication et de mobilisation transnationale peut combler le fossé qui sépare la démocratie politique européenne de celle de la citoyenneté européenne.

Les Européens ont les outils culturels pour réinventer la démocratie: pas seulement pour regarder vers le passé, mais aussi pour développer de nouvelles formes de réalisation de l'idéal démocratique. Une condition pour un projet d'auto-construction et de démocratisation de l'Europe est le développement d'un espace européen ou «bien commun», avec des espaces de communication, pour affronter, même en conflit, les imaginaires sociaux et politiques. C'est une dimension encore peu développée, mais des signes intéressants sont visibles. Surmonter le déficit de communication est le premier pas vers une solution collective au déficit démocratique. Passant de la dynamique institutionnelle aux processus culturels, sociaux et de communication que les citoyens européens jouent en tant que protagonistes, le processus de démocratisation de l'Europe, peut-être en silence, est déjà en place.

Les essais contenus dans ce premier numéro de la nouvelle série de *Comprendre* ont été sélectionnés parmi tous les numéros qui ont suivi entre 1950 et 2002. Les voix que nous avons choisi d'entendre témoignent pas seulement de la continuité des questions cruciales pour la démocratie; mais plus encore il disent la persistance d'une orientation qui a inspiré depuis ses origines la Société Européenne de Culture: l'idée que la politique de la culture elle se lève au moment où les femmes et les hommes d'Europe décident de résister à toute forme de dogmatisme, contre chaque dérivation du conformisme, contre chaque dévaluation de l'humain; et pour cela, ils choisissent de donner forme à la vie et, pour la vie, ils choisissent le dialogue plutôt que la violence ou la servitude.

*Références bibliographiques*

- Arendt H., *La Crise de la culture*, Paris, Gallimard, 1972.
- Bourdieu P., *La Distinction, critique sociale du jugement*, Paris, Ed. de Minuit, 1979.
- Bourdieu P. et Passeron J.-C., *Les Héritiers*, Paris, Éd. de Minuit, 1964.
- Caune J., *La Culture en action*, Presses universitaires de Grenoble, 1992.
- , *Pour une éthique de la médiation*, PUG, 1999.
- Donnat O., *Les Pratiques culturelles des Français, enquête 1997*, Paris, La Documentation française, 1998.
- Donnat O. et Tolila P. (dir.), *Le(s) Public(s) de la culture*, Paris, Presses internationales des sciences politiques, 2003.
- Gans H., *Popular Culture and High Culture. An Analysis and Evaluation of Taste*, New York, Basic books, 1974.
- Grignon C. et Passeron J.-C., *Le Savant et le Populaire*, Paris, Le Seuil, Gallimard.
- Habermas J., *L'Espace public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la Société bourgeoise*, Paris, Payot, 6<sup>e</sup> éd., 1993.
- Lahire B., *La Culture des individus*, Paris, La Découverte, 2004.
- Malraux A., *La Politique, la culture*, Paris, Gallimard, Folio, 1996.
- Mollard C., *Le Cinquième Pouvoir (de Malraux à Lang)*, Paris, Armand Colin, 1999.
- Regourd S., *L'Exception culturelle*, Paris, PUF, 2<sup>e</sup> éd. 2004.
- Schneider M., *La Comédie de la culture*, Paris, Le Seuil, 1993.
- Tasca C., *Un choix de vie*, Paris, Pion, 2001.
- Urfalino P., *L'Invention de la politique culturelle*, Paris, La Documentation française, 1996.